

- Organisation faitière des petites et moyennes entreprises PME
- Dachorganisation der kleinen und mittleren Unternehmen KMU
- Organizzazione mantello delle piccole e medie imprese PMI
- Umbrella organization of small and medium-sized enterprises SME



Communiqué

Référendum

« Non à l'intervention fédérale dans les allocations familiales » : près de 55'000 signatures déposées

Le 13 juillet 2006, l'Union suisse des arts et métiers (USAM) a déposé auprès de la Chancellerie fédérale près de 55'000 signatures authentifiées contre la loi fédérale du 24 mars 2006 sur les allocations familiales (Loi sur les allocations familiales).

Le référendum a été soutenu par d'autres organisations économiques, en particulier par la Fédération des Entreprises Romandes, le Centre Patronal, l'Union patronale suisse et economiesuisse. Son financement a été exclusivement assuré par les organisations économiques et leurs sections.

Les plus importantes organisations économiques de notre pays s'opposent ainsi à l'introduction d'une nouvelle assurance sociale et de subventions aux effets « arrosoir ». Elles veulent également empêcher une augmentation des transferts de prestations sociales à l'étranger ainsi qu'une mise sous tutelle accrue des cantons. Elles rappellent en outre que l'aménagement cantonal des réglementations en matière d'allocations familiales s'est développé de façon harmonieuse, qu'il a largement fait ses preuves et que les allocations familiales versées en Suisse sont très nettement supérieures à la moyenne européenne. Une réglementation centralisée compromettrait donc inutilement un système qui fonctionne parfaitement bien.

Un premier succès a été enregistré avant même le dépôt du référendum, puisque Travail.Suisse a retiré son initiative populaire « Pour de plus justes allocations pour enfants », dont l'application aurait engendré des coûts supplémentaires de 7 milliards de francs par an. Les organisations économiques sont également confiantes dans l'issue du scrutin de novembre prochain. Lorsqu'un véritable et large débat sera lancé, les citoyens se rendront compte en effet que de bonnes intentions ne suffisent pas à élaborer un bon projet de loi. Savoir que l'intervention fédérale dans les allocations familiales serait coûteuse et bureaucratique, qu'elle accroîtrait encore le transfert de prestations sociales à l'étranger et constituerait une ingérence nuisible dans les systèmes cantonaux, dont le bon fonctionnement est avéré, ne manquera pas de convaincre de très nombreux citoyens de voter NON le 26 novembre prochain.

Pour de plus amples informations:

- **Pierre Triponez**, conseiller national, directeur de l'USAM, tél. 031 380 14 14
- **Patrick M. Lucca**, responsable de la communication, tél. 031 38014 42 / 079 464 38 59

Berne, le 13 juillet 2006